

**MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER**

22 rue de l'Hôtel de Ville  
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER  
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt - quatre et le 28 mars à 18h30,  
Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				CAVALLARO	Sylvie	X			
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain		X		
CHALLIER	Bruno	X				MURE	Line-Marie		X		BONESSO P.
LECLERC	Caroline		X		FANGUIAIRE S.	PAUTE	Sébastien			X	
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				JOURDAN	Éric		X		HOURS C.
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille	X			
SCHILLINGER	Martine	X				HOURS	Cyrille	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X				D'HEILLY	William		X		
POURRIERE	Denis	X						13	05	01	

**Conseillers municipaux en exercice : 19**

**Présents : 13**

Absents : 06

**Dont :**

Absents excusés ayant donné **procuration** : 03

Absents excusés sans *procuration* : 02

*Autres absents* : 01

Délibération n° 2024-03-28-09

**OBJET : Vote du Budget Primitif du Budget Principal pour 2024.**

Le budget primitif proposé pour 2024 se présente, pour ses principaux axes, comme suit :

**Démarche et philosophie du budget 2024 :**

**Le principe qui dirige les choix d'inscriptions budgétaires pour ce budget demeure, comme pour les exercices précédents, celui de la prudence, avec des recettes volontairement inscrites dans leurs projections basses, et a contrario, des dépenses portées sur leurs prévisions hautes. Cela nous permet de prévenir les aléas et de bénéficier d'un effet de ciseaux positif dans**

le résultat du budget exécuté, avec des dépenses moins importantes, associées à des recettes meilleures, aboutissant à un résultat encore amélioré par rapport à notre prévisionnel.

Compte tenu de notre financement disponible en report sur 2024 (**un excédent de fonctionnement au R002 de 1671 544,50 €**), en **progression de plus de 100 000 €** par rapport à l'excédent reporté précédemment sur 2023, cette démarche prudente ne limite en rien nos projets d'investissements pour 2024 qui vont connaître un nouveau bond en avant avec un virement à la section d'investissement (Chapitre 024 en dépenses fonctionnement et 021 en recettes d'investissement) de **1 778 279,50 €**.

Du point de vue de la fiscalité, compte tenu du contexte économique que subissent les français et du poids de l'inflation, **les taux d'imposition** seront strictement maintenus à l'identique, **sans aucune augmentation**.

### ➤ **En section de fonctionnement :**

La section de fonctionnement du Budget Primitif pour 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes à **4 413 579,50 €**.

#### **En dépenses**

**Le chapitre 011 (charges à caractère général)**, se monte à **941 800 €**, en légère progression (+ 1.6 % seulement) par rapport au BP 2023 afin d'anticiper en partie les conséquences éventuelles d'une poursuite de l'inflation.

Ce chiffre tente en effet de déclinier à la fois la prise en compte des bons résultats d'exécutions 2023 malgré les multiples facteurs économiques haussiers (inflation générale sur toutes les fournitures et prestations, mais aussi spécifiquement encore plus importante sur les carburants et l'électricité en particulier), avec aussi le risque de maintien voire d'accroissement sur 2024 de ces mêmes facteurs défavorables.

**Les crédits inscrits au chapitre 012 (dépenses de personnel)**, sont également en légère progression (+2,14 %), s'élevant à **1 226 000 €** pour **1 200 000,00 €** inscrits au BP 2023.

Ces prévisions tiennent compte des augmentations pouvant notamment résulter du **déroulement des carrières** des agents, mais aussi des décisions de l'Etat, comme l'impact en année pleine sur 2024 de **l'augmentation du point d'indice** de la fonction publique qui est intervenue en juillet 2023 (+1,5%), ainsi que la **majoration de 5 points d'indice** sur toutes les grilles de rémunération ou encore **l'augmentation du SMIC** qui se répercute sur la rémunération de nos agents contractuel mais également statutaires en début de carrière (à titre d'exemple, sous l'effet du smic, l'indice de rémunération minimum a progressé de 23 points depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 passant de l'indice minimum 343 (Indice Majoré) à l'indice 366 actuellement).

**Le chapitre 65** porte une écriture prévisionnelle en augmentation significative (+ 34 000 €) en raison notamment de l'anticipation du risque de défaut définitif de recouvrement de l'encours de la dette accumulé envers la Commune par la société LISI, ancienne détentrice du fonds de commerce de l'Auberge du Montagnier au Vieux Village, société placée en liquidation judiciaire depuis décembre 2023.

**Enfin, le virement de financement de la section d'investissement** (Chapitre 023) se porte à **1 778 279,50 €** (contre **1 718 240,62 €** au BP 2023).

**En recettes :**

**Le chapitre 70** (les produits des services) porte une prévision à hauteur de **227 000 €**, en progression de 5,24 %.

**Les autres recettes, en particulier des chapitres 73 (Impôts et taxes) et 74 (dotations)**, sont en progression avec un cumul des deux chapitres d'une prévision passant de **2 215 085,00 €** pour 2023 à **2 292 130 €** pour 2024, soit + **3,5 %**.

**Le chapitre 75** (autres produits de gestion courante), recule (- 91 823 €) en raison de l'anticipation de l'absence de loyer de la Maison de retraite suite à la finalisation de la vente à l'association Umame (ex Adapei) dans le cadre du projet de rénovation du site et de création du futur centre pilote pour le haut Var en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Département du Var.

Pour autant, la vente n'étant pas encore signée effectivement, la recette prévisionnelle (supérieure à 3 000 000,00 €) n'est donc pas pour l'instant portée au budget en investissement (au chapitre 024 *Produits de cessions*).

Cela pourra donner lieu à une décision modificative du budget le cas échéant s'il y avait nécessité de permettre l'ouverture de crédit de dépenses d'investissement supplémentaires en regard de cette recette exceptionnelle. Dans le cas contraire cette recette viendra abonder en report notre section d'investissement)

➤ **En section d'investissement :**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **2 758 686,14 €**.

Elle comprend, comme cela a été mentionné en termes d'affectation du Résultat 2023, un déficit reporté N-1 (Compte D001) de - **295 763,09 €** ainsi qu'un solde des Restes à Réaliser pour 2023 (RAR 2023) de - **187 373,55 €**.

Cela porte le **besoin de financement de la section d'investissement**, porté au **compte 1068** en recettes, à **483 136,64 €**

**Les crédits dégagés pour les immobilisations** (comptes 20, 21 et 23) témoignent d'une importante volonté d'investissement de la commune avec un montant cumulé de **presque 2 M€** (1 982 549,5 €).

Les recettes d'investissement n'intègrent pas les futures aides de nos partenaires institutionnels (subventions, chapitre 13) qui seront portées sur nos investissements spécifiques importants tels que ceux du projet de requalification du Centre St Pierre ainsi que, comme mentionné précédemment, les recettes générées par la cession (chapitre 024) de la Maison de retraite dans le cadre du projet de réhabilitation porté par l'association UMANE avec le soutien du Département du Var et de l'Etat (ARS et crédits France Relance).

Pour information, les principaux investissements qui devraient être programmés, correspondant aux crédits inscrits sont les suivants :

- Déconstruction de la piscine municipale,
- Réalisation du Centre de santé,
- Réhabilitation de l'école,
- Lancement des premières réalisations de l'Espace Sports et loisirs,
- Réhabilitation du bâtiment annexe de la Salle des fêtes Maurice Janetti,
- Poursuite des opérations de restauration du Patrimoine historique notamment l'église et le lavoir Beucas, ainsi que la restauration des œuvres historiques (notamment le tableau de Jean Daret)
- Poursuite de la réhabilitation de la voirie communale,
- Finalisation de la réhabilitation du bâtiment du CIL,
- Lancement des réaménagements du cheminement piéton de la Promenade Janetti,
- Mise en place du dispositif de vidéoprotection,
- Poursuite des dossiers d'études dont le Règlement Local de Publicité, le dossier du profil de baignade pour Saint Julien Plage, la gestion des cimetières...
- Aménagement de Points d'Apport Volontaires (PAV),
- Aire de covoiturage,
- Rénovation de la salle des Rouvières,
- [...]

\*\*\*

Le Conseil Municipal,

**Vu**, le Compte de gestion 2023 du Receveur Municipal ;

**Vu**, le Compte administratif 2023, en conformité avec le Compte de Gestion du Receveur Municipal ;

**Vu**, l'affectation du résultat votée,

**Vu**, le document budgétaire *Budget Primitif 2024 – Budget Principal*, préalablement présenté aux conseillers et exposé en séance,

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal la nécessité de procéder au vote du budget primitif du Budget Principal pour l'année 2024.

**Il précise que le vote du budget se fait par chapitre** et expose à l'Assemblée le montant des différents chapitres retenus et présentés dans le document *Budget Primitif – Budget Principal 2024 exposé à l'Assemblée*. Les chapitres budgétaires en Fonctionnement et en Investissement, en dépenses comme en recettes, ont été individuellement lus à l'Assemblée.

-	Section d'investissement :	Dépenses :	2 758 686,14 €
		Recettes :	2 758 686,14 €
-	Section de fonctionnement :	Dépenses :	4 413 579,50 €
		Recettes :	4 413 579,50 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL** : Oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** Le budget primitif 2024 pour le budget principal, voté par chapitre selon le document de *Budget Primitif Budget Principal 2024* annexé à la présente et présenté en séance pour les montant totalisés suivants :

-	Section d'investissement :	2 758 686,14 €
-	Section de fonctionnement :	4 413 579,50 €
	Soit un total équilibré de :	<u>7 172 265,64 €</u>

- **ADRESSE** la présente délibération à Monsieur le Préfet du Var pour information et enregistrement.

\*\*\*

**Le vote est :**

**Adoptée à l'unanimité** des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

  
Certifié exécutoire,  
Le Maire,  
**E. HUGOU**

83560